

Eurocycles Sur le Marché Principal

Caractéristiques de l'offre

03/05/2013

Nombre d'actions mises à la disposition du public : 1 620 000 actions à céder dans le cadre d'une Offre à Prix Ferme, représentant 30% du capital.

Valeur nominale : 1 dinar

Prix de vent des actions à céder : 11,200 dinars

Montant de l'opération : 18 144 000 dinars

Période de souscription : du **20 mai au 7 juin 2013**

Jouissance des actions : Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2013

Offre proposée : 1 620 000 actions réparties comme suit :

1. Une Offre à Prix Ferme de 907 200 actions représentant 56% du total des actions à céder.

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant (en dinars)
Catégorie A : Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 10 actions et au maximum 500 actions.	21,4%	194 400	2 177 280
Catégorie B : Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 501 actions et au maximum 27 000 actions pour les non institutionnels et un maximum 270 000 actions pour les institutionnels.	39,3%	356 400	3 991 680
Catégorie C : Ordres réservés aux OPCVM tunisiens désirant acquérir au minimum 500 actions et au maximum 270 000 actions. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.	39,3%	356 400	3 991 680
Total	100,00%	907 200	10 160 640

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

- Pour la **catégorie A** : Les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement ;

- Pour les **catégorie B et C** : Les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue ;

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie **A** puis **B**.

Un placement Garanti : essentiellement auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis¹ agissant pour compte propres et portant sur 712 800 actions représentant 44% du total des actions à céder et 13,2% du capital. Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en bourse .

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- 0,5% du capital social après augmentation, soit 27 000 actions pour les non institutionnels ;
- 5% du capital social après augmentation, soit 270 000 actions pour les institutionnels.

Les souscripteurs dans le placement garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis A, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

Les souscriptions dans le cadre du placement garanti sont centralisées auprès de l'intermédiaire en bourse Amen Invest.

Contrat de liquidité : Portant sur 1 000 001 dinars et 89 287 actions pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions Euro Cycles.

¹ Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales ;
- La Caisse de Dépôts et de Consignations ;
- Les établissements de crédit ;
- Les sociétés d'investissement ;
- Les Organismes des Placement Collectif en Valeurs Mobilières ;
- Les compagnies d'assurance et de réassurance ;
- Les sociétés de gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes ;
 - ✓ Total du bilan supérieur à 20MD ;
 - ✓ Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieures à 40MD